



NOUVELLES REGLES pour les CREDITS D'IMPÔTS

CHAUFFAGE AU BOIS ou AUTRE BIOMASSE	NOUVELLE NORME	NORME ANCIENNE
Equipements indépendants (poêles, insert, ...)	Rendement \geq 70% Concentration de CO \leq 0,6%	Rendement \geq 65%
Chaudières	Rendement \geq 70% (Chargement manuel)	
	Rendement \geq 75% (Chargement automatique)	

Source Energie Plus: 1er Avril 2008